
Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation

vendredi 10 juin 2022 (convocation du 02 juin 2022 pour le 09 juin 2022 reportée :Mr Cuenot étant cas contact Covid 19)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 14 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 14 juin 2022 à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON

Régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAURENT Elena, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe, REMEZY Lucie
Messieurs : CUENOT Jean-Louis, REMY Claude, RIGAL Noël,

Absents excusés :

Madame LAJARRIGE Julie (pouvoir donné à Madame REMEZY Lucie)
Monsieur SUZZI Pierre (pouvoir donné à Monsieur CUENOT Jean-Louis)
Monsieur PERRIRAZ Michel (pouvoir donné à Monsieur RIGAL Noël)

Absente :

Madame BASCOP Magali

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme MARTINA Christiane est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Début de séance du conseil municipal à 18h00

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Mr Jean- Louis CUENOT s'excuse pour le report de la réunion. Etant cas contact avec l'employé communal qui avait le covid, il ne pouvait se présenter et faire prendre des risques aux élus.

Mme FOLCHER Angélique, responsable du service urbanisme et Scot de la CCPC, sera présente à la prochaine réunion de conseil pour nous donner quelques informations concernant le PLU.

Approbation du compte rendu de la séance du 07 AVRIL 2022

Madame TRICOIRE Agathe n'est pas d'accord sur le compte rendu. Elle enverra les corrections par mail.

Contre : 3 - Madame TRICOIRE Agathe, Messieurs RIGAL Noël et PERRIRAZ Michel

Abstention : 4- Mesdames REMEZY Lucie et LAJARRIGE Julie, Messieurs CUENOT Jean-Louis et SUZZI Pierre

Pour : 3 Mesdames LAURENT Eléna, MARTINA Christiane, Monsieur REMY Claude

Lancement des programmes de travaux 2022-2023

DELIBERATION N°13

Pour démarrage projet et lancement appel d'offres pour la maîtrise d'ouvrage de la Rue Astruc.

Monsieur CUENOT parle de l'avant-projet de la rue Astruc qui est nécessaire, tant pour la sécurité des enfants qui sont en primaire et qui prennent le ramassage scolaire, le carrefour qui donne accès aux lotissements la Brussière 1 et 2, la récupération des eaux de ruissèlement venant depuis les chemins de la colline, des chênes.

Monsieur RIGAL Noël ainsi que Madame TRICOIRE Agathe, prennent à la parole et souhaitent de voir les comptes, et de créer un tableau simplifié avec les chiffres avant de commencer quoique ce soit. Monsieur CUENOT Jean-Louis dit que le projet Astruc est estimé à 310000€ environ. Ces travaux seront financés à 80% par le département et le reste avec la TVA que nous allons récupérer et le reliquat des travaux de la D35.

Monsieur le Maire demande à Mesdames TRICOIRE et REMEZY de bien vouloir arrêter les moqueries et les rires ironiques à son encontre, un peu de respect SVP.

Vote pour le démarrage du projet :

Contre : 2 - Messieurs RIGAL Noël et PERRIRAZ Michel

Abstention : 3 - Mesdames LAJARRIGE, REMEZY Lucie et TRICOIRE Agathe

Pour : 5 – Messieurs CUENOT Jean-Louis, SUZZI Pierre, REMY Claude, Mesdames MARTINA Christiane, LAURENT Eléna

Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec les riverains se fera avant les travaux.

Le projet est adopté par 5 voix pour 2 contre.

PAS DE DELIBERATION DE PRISE A SUIVRE

Pour Aménagement cuisine et vestiaire du foyer communal

Monsieur CUENOT présente dans l'ensemble la nature des travaux : fourniture et pose d'une cuisine (frigo, four, plonge, table) Changer l'emplacement du vestiaire, l'enlever de l'entrée des toilettes pour le remettre à la place du bar qui lui-même sera supprimé.

2 devis ont été réalisés pour la cuisine et d'autres seront demandés pour les travaux de peinture, plomberie, électricité afin que tout soit aux normes.

Monsieur RIGAL Noël pose la question, si on pouvait faire une réunion de travail en se rendant sur place au foyer avec l'ensemble du conseil et de voir ce que l'on peut envisager comme travaux. Madame REMEZY Lucie répond qu'il serait intéressant d'avoir un devis pour abattre le mur qui sépare le bar et la petite salle.

Monsieur RIGAL Noël fait une autre proposition, celle d'agrandir la grande salle de réception en abattant le mur, on pourrait utiliser la dalle de ciment existante qui se trouve à l'arrière. Ou utiliser cette dalle et de poser un algéco. Monsieur le Maire dit que les travaux d'agrandissement de la salle sont d'un coût irréalisable pour la commune, qu'il serait plus judicieux de raser le bâtiment et d'en reconstruire un autre !!!

Quand cette réunion aura eu lieu, et d'un commun accord avec l'ensemble des élus, des devis seront demandés pour l'ensemble des travaux.

Pas de délibération de prise, à suivre.

PAS DE DELIBERATION DE PRISE A SUIVRE

Travaux de réfection des chemins communaux

Mr Le maire présente une étude de projet concernant les chemins La capelane, Téron, et le Prieuré. Il précise que c'est à nous de définir les priorités, sachant que la capelane sera soumise à des travaux d'ici 2 à 3 ans (pose de tous les réseaux en souterrain et réfection de la chaussée). De plus le tracé de sortie sur le chemin de la Capelane est à reprendre afin qu'il soit sur le terrain communal. Un appel d'offre sera fait suivant l'étude réalisée, tout en sachant que ces travaux ne sont pas subventionnés et qu'il faudra faire un emprunt pour la réalisation. Mr RIGAL Noël pose la question : Qui a fait le devis du projet ? réponse de Monsieur Cuenot : Ets Laupie, mais sans aucun engagement.

En ce qui concerne le chemin Téron, l'entreprise qui a fait les travaux pour EDF, en 2018 a abîmé ce chemin. Monsieur RIGAL Noël demande s'il y a une assurance. Monsieur CUENOT pense que cette entreprise a déposé le bilan. Des recherches seront entreprises afin de voir si on peut être dédommagé.

Après discussion, certains élus proposent de se rendre sur place et de constater l'état des chemins avant d'entreprendre quoique ce soit.

Pas de délibération de prise. A suivre.

DELIBERATION N°14

**Proposition de renouvellement de contrat de prestation globale « fourrière animale » 24h/24-7j/7.
Pour 243 habitants, montant annuel global H.T : 480.35€ + TVA 20%**

Cette délibération est obligatoire
Voté pour, à l'unanimité.

DELIBERATIONS N°15 ET N°16

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et d'électricité

Depuis le décret du 26 mars 2002, notre commune n'a pas pris de délibération pour fixer le montant de la redevance due par Enedis.

Voté pour à l'unanimité pour cette redevance

DELIBERATION N°17

Adoptant les règles de publication des actes (communes de moins de 3500 habitants)

Une délibération doit être prise avant le 1^{er} juillet pour pouvoir continuer en format papier.

Voté à l'unanimité pour cette délibération.

DELIBERATION N°18

Montant de l'attribution des subventions aux associations

4 demandes ont été faites.

Association Sourire du Crieulon : 1000€ - voté pour à l'unanimité.

Association Sud Xtrem : 500€ - voté pour à l'unanimité.

Association « Le Crieulon en Forme » : 200€ - voté pour à l'unanimité

Duché d'Uzès : 70€ - voté pour à l'unanimité

Mesdames REMEZY Lucie et MARTINA Christiane ayant des fonctions dans 2 associations se retirent et ne participent pas au vote.

DELIBERATION N°19

Décisions modificatives budget général

Nous avons reçu une observation sur le budget primitif 2022. Une somme de 186€ a été émise à l'article 67.8 au lieu de 67, ce qui fait un dépassement de crédit à cet article. Il nous appartient de faire une modification à ces articles.

Voté pour, à l'unanimité

DELIBERATION N°20

Autorisation achat chocolat pour offrir à l'occasion de la fête des mères

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'achat de chocolat à l'occasion des fêtes des mères suite à la demande de la trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur CUENOT Jean-Louis a pris rendez-vous avec la gendarmerie de Quissac. Celle-ci a confirmé à Mr CUENOT, que l'employé communal, Jordi Sévajol, n'avait pas besoin du permis poids lourd, pour conduire le tracteur avec sa remorque. Son permis B lui suffit sans limitation de tonnage.
- 2) 2 devis relatifs à la pose de boîtes siphonides pour le raccordement à l'assainissement de M. et Mme DOUZALS et Mme Founda KAYNAR ainsi que la réparation d'une autre se trouvant à l'entrée du chemin de Patrice Fesquet. Ces devis ont été réalisés par l'Ets Benoit pour un montant de 2200 H.T et l'Ets BARAL-MUNOZ pour un montant de 1250 H.T Ce sera l'Ets BARAL qui effectuera les travaux, le devis étant moins élevé.
- 3) La citerne à eau communale sera prêtée au comité des fêtes et de l'Assoc. Sud Xtrem pour leurs manifestations. Elle sera emmenée par l'employé communal avec le tracteur qui restera sur place le week-end. Une vérification de bon fonctionnement sera faite auparavant.
- 4) Economie d'énergie sur l'éclairage public la nuit. Suite à un devis demandé auprès de L'Ets VETZEL, il s'avère qu'en coupant l'éclairage public de minuit à 5h du matin, nous pourrions faire une économie de 70% sur la facturation. Une modification des horloges serait nécessaire, sauf pour le domaine de Comiac. Des bandes réfléchissantes seraient posées sur le côté des écluses, afin de prévenir tout accident. Une délibération sera à prendre prochainement.
- 5) Une réunion est envisagée auprès des propriétaires de la RD 35 (dernière tranche des travaux), pour la pose d'une résine ou autres matériaux devant leurs entrées, car il semblerait que la résine choisie au départ ne tient pas dans le temps.
- 6) Cinéma itinérant du 2 juillet : plusieurs films ont été proposés : celui retenu, est la panthère des neiges.
- 7) Mr Cuenot informe les élus, que l'arbre qui a été planté sur la place du foyer pour le bicentenaire de la révolution, a été scié en parti par une personne dont l'identité n'est pas connue...La gendarmerie a été informée de ce fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 00